



Certificat de conformité gaz

Par **Stoll**, le **06/03/2008** à **17:20**

bonjour, j'ai fait installé une nouvelle chaudière par un professionnel il y a un an (avril 07). Cependant je ne cesse de relancer l'entrepreneur pour avoir le certificat de conformité gaz. L'entrepreneur me répond toujours qu'il va s'en occuper. J'ai assez attendu... Que puis-je faire pour forcer le professionnel à me faire délivrer le certificat de conformité gaz pour ma "nouvelle" chaudière?
En cas de sinistre, qu'est ce que je risque si je ne peux pas le présenter?

Merci par avance de vos réponses

Par **jeetendra**, le **07/03/2008** à **08:37**

bonjours, par lettre recommandée avec accusée de reception demander à l'installateur de vous delivrer rapidement un certifcat de conformité de son installation relativement aux normes de securité, qu'à défaut vous saisissez le juge pour qu'il y soit contraint, avec ce courrier en cas de sinistre vous êtes couvert votre responsabilité ne sera pas recherchée, cordialement